

«Françoise Férat - « Couper dans les crédits de l'enseignement agricole pour financer les rythmes scolaires, c'est déshabiller Paul pour habiller Jacques ! »»

04/12/2014

Françoise Férat, sénateur de la Marne, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement agricole dans le cadre du PLF 2015, se réjouit de l'adoption de son amendement visant à rétablir la dotation initiale de 2,5 millions d'euros au profit de l'enseignement agricole.

« L'amendement du Gouvernement adopté la semaine dernière à l'Assemblée nationale, réduit de 2,5 millions d'euros les crédits consacrés à l'enseignement agricole afin de financer la reconduction de la part majorée des aides pour la réforme des rythmes scolaires. Cela revient à déshabiller Paul pour habiller Jacques ! Ce tour de passe-passe témoigne d'un véritable mépris pour l'enseignement agricole. Il ne doit pas redevenir la variable d'ajustement du budget de l'enseignement scolaire. »

L'enseignement technique agricole, deuxième réseau éducatif du pays, constitue une véritable filière d'excellence, dont les résultats en matière d'insertion professionnelle sont bien supérieurs à d'autres. « Il voit néanmoins sa situation fragilisée par une baisse tendancielle de ses effectifs ainsi que par l'absence d'une véritable ambition. » déplore la sénatrice. Malgré l'apparente hausse des crédits, la situation financière et administrative des établissements est de plus en plus fragile.

« Si nous souhaitons que l'enseignement agricole se maintienne et prospère, il faut que les élèves y soient orientés, il faut leur dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une voie de remédiation formant uniquement des exploitants agricoles. » soutient la sénatrice.

« S'il est juste que cet enseignement participe à sa mesure aux efforts de maîtrise de la dépense publique, il n'est pas acceptable que cela passe par la mise à la charge des établissements de dépenses relevant normalement de l'État » poursuit Françoise Férat. Or, la réduction des crédits couvrant les charges de pensions pour les emplois gagés des CFA et des CFPPA, ainsi que la sous-dotation chronique des 1 287 assistants d'éducation, reviennent à la charge des établissements, les fragilisant un peu plus.

La sénatrice regrette par ailleurs l'avis défavorable du Gouvernement, malgré l'avis favorable de la Commission, « qui me donne quelques inquiétudes quant au sort qui sera réservé à cet amendement à l'Assemblée nationale. »

Pourtant, « Il nous appartient, avec le Gouvernement, d'assurer la pérennité de cette filière d'excellence et d'innovation, alors que l'enseignement agricole est appelé à jouer un rôle majeur dans les défis que nous aurons à relever, notamment la transition vers l'agro-écologie. »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)